

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 38 du 21.09.2018
Piliers du 21.09.2018
au 22.10.2018

Monthey, le 19 septembre 2018

N/réf. EC/gp

PLAN DE QUARTIER « PLANTAUD GEFISWISS SA »

L'administration communale de Monthey soumet à l'enquête publique, selon les articles 34, alinéa 4, et 12, alinéa 3, de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT), ainsi que l'article 36, alinéa 1, du règlement communal des constructions et des zones, le plan de quartier « Plantaud GeFiswiss SA » touchant les parcelles, ancien état, Nos 871 et 875, nouvel état No 871, folio 10, au lieu-dit « Plantaud », situées en zone R8, habitation collective A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Djehahirdjian Hrand SA; coordonnées : 2'562'650/1'122'400.

Ont qualité pour former opposition, les personnes touchées par les mesures d'aménagement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Celui qui n'a pas formulé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement aux plans d'affectation des zones et aux règlements, ceci dans le sens de l'article 34, alinéa 2, de la LcAT.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 22 octobre 2018 à 18.00 heures